

Économie générale et statistiques : 2 BAC Eco-SGC

Séance 26 (Ouverture de l'économie – Cours)

Professeur : Mr JABER Naoufal

Sommaire

I- L'intégration économique

1-1/ Définition

1-2/ Les degrés d'intégration

II- Exemples de pôle d'intégration régionale

2-1/ ALENA et ASEAN (zone de libre échange)

2-2/ Mercosur (union douanière)

III- Institutions de régulation des échanges internationaux : L'OMC

IV- Principaux accords signés par le Maroc

4-1/ L'accord avec l'Union européenne

4-2/ L'accord avec les USA

4-3/ L'accord avec la Turquie

V- Quelles solutions peut-on proposer au Maroc ?

I- L'intégration économique

1-1/ Définition

S'intégrer économiquement, signifie s'unifier en formant un seul marché. C'est devenir un territoire où il y a peu ou il n'y a carrément pas d'obstacles face au commerce.

1-2/ Les degrés d'intégration

L'économiste Bela Balassa (1961) a expliqué qu'il existe 5 degrés d'intégration :

Zone de libre échange

Diminution ou suppression de barrières douanières entre les pays d'une même zone

Union douanière

Zone de libre échange + tarif douanier commun envers le reste du monde

Marché commun

Union douanière + libre circulation des facteurs de production

Union économique

Marché commun + mise en place de politiques économiques générales.

Union monétaire

Union économique* mise en place d'une même monnaie commune

II- Exemples de pôle d'intégration régionale

2-1/ ALENA et ASEAN (zone de libre échange)

ALENA

(Accord de libre-échange nord-Amérique) nouvellement appelé AEUMC (Accord Etats-Unis, Mexique, Canada) est un accord d'échange de biens et services entre les pays cités établi en 1994 et rediscuté en 2018 par le président Donald Trump.

Asean

Asean est un accord similaire au précédent mais en Asie de l'est et compte dix pays dont : Birmanie, Cambodge, Viêtnam, Indonésie, Malaisie...

2-2/ Mercosur (union douanière)

Le Mercosur (Mercado Commùn del sur) a été créé le 26 Mars 1991 et précise « la libre des biens, services et facteurs productifs... ».

C'est pour cette raison qu'on le qualifie commun.

Il a été constitué par 5 pays à savoir : Argentine, Brésil, Venezuela, Paraguay et Uruguay.

III- Institutions de régulation des échanges internationaux : L'OMC

Organisation mondiale du commerce (OMC) est la seule organisation internationale qui s'occupe des règles régissant le commerce entre les pays.

Le but est d'aider les producteurs de marchandises et de services, les exportateurs et les importateurs à mener leurs activités.

Autrement dit, son rôle principal est de libérer les échanges et surtout réduire les obstacles tarifaires et non tarifaires.

IV- Principaux accords signés par le Maroc

4-1/ L'accord avec l'Union européenne

C'est un accord signé en 1996 et entré en vigueur en 2000. Il doit donner accès à 500 millions de consommateur pour le Maroc.

4-2/ L'accord avec les USA

C'est un accord signé en 2004. Il doit donner accès à tous les marchés américains et vice versa.

4-3/ L'accord avec la Turquie

Il est aussi signé en 2004 pour permettre aux produits marocains d'entrer facilement en Turquie et le Maroc fera la même chose.

V- Quelles solutions peut-on proposer au Maroc ?

1. Développer les exportations de façon à exporter des produits à forte valeur ajoutée.
2. Promouvoir les accords de libre-échange et les orienter vers d'autres marchés où le Maroc
3. Adopter une stratégie de commerce qui a pour but d'augmenter les exportations en volume, et réduire la dépendance vis-à-vis des matières premières qui peuvent être produites ici au Maroc
4. Promouvoir des stratégies sectorielles qui visent à développer l'infrastructure de chaque secteur à part pour attirer les IDE.
5. Améliorer la formation de sa main d'œuvre.
6. Diversifier les marchés et les produits.